



Québec, le 6 juin 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/22-18

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Le nombre total d'enfants scolarisés à domicile;
2. Le nombre d'enfants au niveau du primaire;
3. Le nombre d'enfants au niveau du secondaire;
4. Le nombre d'enfants en obligation d'examen ministériel;
5. Le nombre total d'enfants scolarisés à l'école au Québec;
6. Le nombre d'enfants scolarisés à l'école primaire;
7. Le nombre d'enfants scolarisés à l'école secondaire;
8. Le nombre de jeunes en obligation de passation des examens ministériels par niveau à l'école;
9. Le nombre de jeunes qui décrochent (en nombre absolu, par âge, par année ou toute autre donnée pertinente).

Pour répondre au premier point de votre demande, en date du 22 avril 2022, il y a 10 092 enfants en enseignement à la maison. Nous soulignons que cette donnée fluctue continuellement en raison de déclarations qui s'ajoutent ou de dossiers qui se ferment. Le Ministère ne détient pas de document pouvant répondre aux deuxième et troisième points.

Concernant le quatrième point, au 22 avril 2022, il y aura un peu plus de 2 000 enfants en enseignement à la maison qui seront soumis à au moins une épreuve ministérielle pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

Vous trouverez ci-annexé l'effectif étudiant pour les élèves scolarisés à l'école (cinquième, sixième et septième points) ainsi que le nombre de présences aux cours comportant une ou des épreuves uniques (point 8 – examens ministériels). Les données de l'année scolaire 2021-2022 sont provisoires et les épreuves uniques de l'année 2020-2021 ont été annulées en raison de la pandémie.

Enfin, pour répondre partiellement au neuvième point de votre demande, vous trouverez également un document présentant le nombre de sortants sans diplôme ni qualification. Cela ne permet toutefois pas de conclure qu'il s'agit de « décrochage », car cette statistique inclue les autres causes de sorties comme l'émigration, la morbidité ou la mortalité.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p.j. 2

Effectif de la formation générale des jeunes selon l'ordre enseignement, pour les élèves scolarisés à l'école, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ^(p)

Ordre enseignement	2020-2021	2021-2022 ^(p)
Préscolaire	109 144	111 665
Primaire	557 235	554 474
Secondaire	436 236	450 405
Total	1 102 615	1 116 544

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2022-01-27.

(p): Les données de l'année scolaire 2021-2022 sont provisoires

Nombre de présences aux cours comportant une ou des épreuves uniques selon le niveau scolaire pour juin 2021

Niveau scolaire	Cours	Nombre de présences
Secondaire 4	Histoire du Québec et du Canada (085404)	68 024
	History of Quebec and Canada (585404)	6 420
	Mathematics: Cultural, Social and Technical Option (563414)	4 312
	Mathematics: Science Option (565426)	3 681
	Mathematics: Technical and Scientific Option (564426)	188
	Mathématique: Culture, société et technique (063414)	33 946
	Mathématique: Sciences naturelles (065426)	33 565
	Mathématique: Technico-sciences (064426)	4 248
	Science and Technology (555444)	6 727
	Science et technologie (055444)	60 385
	Applications technologiques et scientifiques (057416)	5 592
Applied Science and Technology (557416)	1 137	
Secondaire 5	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire (134504)	42 623
	Anglais, langue seconde, programme enrichi de la 5e secondaire (136506)	16 496
	English Language Arts, Secondary 5 (612536)	8 801
	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire (132506)	58 975
	Français, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire (634504)	4 677
	Français, langue seconde, programme enrichi de la 5e secondaire (635506)	2 122

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, PDGEE12G_Resultats_epreuves_PPS_FGJ_210813.

Note : Un élève peut être comptabilisé dans plusieurs cours.

Nombre de sortants sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes, sexes réunis, pour l'ensemble du Québec (tous réseaux confondus), selon l'âge pour les années scolaires 2015-2016 à 2019-2020

Âge de l'élève	2015-2016 suivi jusqu'en 2016-2017	2016-2017 suivi jusqu'en 2017-2018	2017-2018 suivi jusqu'en 2018-2019	2018-2019 suivi jusqu'en 2019-2020	2019-2020 suivi jusqu'en 2020-2021
Tous les âges	8 847	8 976	9 510	9 897	10 050
15 ans et moins	4 211	4 101	4 474	4 791	5 408
16 ans	2 125	2 250	2 390	2 484	2 140
17 ans	1 780	1 848	1 864	1 811	1 666
18 ans	452	454	475	478	469
19 ans et plus	279	323	307	333	367

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en FGJ.

NOTES:

Les sortants sans diplôme, ni qualification répondent aux critères suivants:

- a) ils n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- b) ils ne sont inscrits nulle part au Québec **durant toute l'année suivante**, ni en formation générale, jeunes ou adultes, ni en formation professionnelle, ni au collégial.

Les données de sorties sans diplôme ni qualification ne permettent pas d'isoler le phénomène du « décrochage scolaire » des autres causes de sorties de scolarité comme l'émigration, la morbidité ou même la mortalité. C'est pourquoi le terme « sorties sans diplôme ni qualification » est plus approprié que le terme « décrochage scolaire ».

Les données de l'année scolaire 2019-2020 suivie jusqu'en 2020-2021 ne sont pas publiées.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).